

Procès verbal de séance

Séance du 22 Septembre 2022

L' an 2022 et le 22 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. LE GALL Jean-Yves

Absents : Didier Madec, procuration pour Georges Morvan
Roselyne Cornec, procuration pour André Paul
Fabien Mignot(excusé)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 15/09/2022

Date d'affichage : 15/09/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 23/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : Jocelyne Boulc'h

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Contrats d'assurance au 1er janvier 2023 - 2022-049

Travaux à la mairie : mission de contrôle technique, choix du bureau de contrôle - 2022-050

Travaux à la mairie : choix du coordonnateur SPS - 2022-051

Régularisation cadastrale - 2022-052

Dispositif " ici commence la mer " mis en place par l'EPAGA (établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne) - 2022-053

- **Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2022**

✓ **Contrats d'assurance au 1er janvier 2023**

réf : 2022-049

Deux sociétés d'assurance ont été consultées pour les garanties responsabilité, protection juridique, protection fonctionnelle, dommage aux biens, véhicules à moteur et auto-collaborateur.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, retiennent la proposition de la SMACL dans les conditions suivantes :

- Responsabilité sans franchise hors option : 832.05 € TTC (ALEASSUR)
- Protection juridique sans franchise: 441.92 € TTC (JURIPACTE)
- Dommages aux biens sans franchise hors options : 4 300.07 € TTC (ALEASSUR)
- Véhicules à moteur sans franchise hors option : 1 070.62 € TTC (ALEASSUR)
- Auto-collaborateurs sans franchises option : 335.77 € TTC (ALEASSUR)
- Protection fonctionnelle sans franchise : 79.46 € TTC

soit un total de 7 059.89 € TTC

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat , d'une durée de 6 ans, résiliable chaque année (2 mois de préavis)

A l'unanimité

✓ **Travaux à la mairie : mission de contrôle technique, choix du bureau de contrôle**

réf : 2022-050

Deux bureaux de contrôles ont été consultés pour les missions de contrôle technique, l'accessibilité handicapés et l'attestation thermique.

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de SOCOTEC, agence de Brest pour la somme de 3300.00 € HT et autorise le maire à signer le contrat.

A l'unanimité

✓ **Travaux à la mairie : choix du coordonnateur SPS**

réf : 2022-051

Deux bureaux d'études ont été consultés pour réaliser la mission de coordination sécurité et protection de la santé.

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition du bureau Veritas , agence de Brest, pour la somme de 2 310.00 € HT et autorise le Maire à signer les pièces du marché

A l'unanimité

✓ **Régularisation cadastrale**

réf : 2022-052

Un échange entre la commune et Mr Roger Le Mat a eu lieu dans les années 1990 mais n'a jamais été régularisé.

Les parcelles de Mr Le Mat cadastrées M 663, M665, M667 à Guern Vras avaient été échangées contre un chemin à Miselcun.

Le conseil Municipal autorise le Maire à régulariser la situation, les frais de bornage et de notaire seront répartis pour moitié entre Mr Le Mat et la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents auprès de l'étude Les notaires du Poher à Poullaouen.

A l'unanimité

✓ **Dispositif " ici commence la mer " mis en place par l'EPAGA (établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne)**

réf : 2022-053

Au vu du succès de la première opération, l'EPAGA lance une seconde opération du dispositif « ici commence la mer ».

Ce dispositif permet d'alerter sur les déchets jetés dans les avaloirs d'eaux pluviales ou au sol (mégots, solvants, peinture, emballage...) et de sensibiliser les citoyens à la préservation des milieux aquatiques.

le conseil municipal décide de faire l'acquisition de 10 clous en laiton , subventionnés à 70 %

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec l'EPAGA

A l'unanimité

✓ **Questions diverses :**

- La place des anciens combattants sera inaugurée le 11 novembre prochain
- La commission voirie s'est réunie pour définir le programme de voirie 2023. Des travaux seront à réaliser au pont du Mendy et au pont du Gollot, sur la route de Coat Braz, dans le bourg et sur la VC 4, de Keravel à Quillourou
- Logements communaux : deux appartements vont se libérer prochainement
- un nouvel emplacement a été décidé pour les panneaux électoraux, à proximité de la salle polyvalente (bureau de vote)
- Le maire donne lecture d'un courrier de l'association Marc'had kenekwen dans lequel plusieurs demandes sont formulées. La commune prendra à sa charge la matérialisation des places de stationnement et la mise en place de ganivelles autour des conteneurs.
- Chemins de randonnées : un RDV à Quenequen est prévu le 24/09 pour aller faire le tour des chemins.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de l'UNSA du CHU de Brest qui souhaite alerter les élus sur la situation des urgences dans les hôpitaux du département du Finistère.
- L'appel d'offres pour la construction des maisons pour personnes âgées sera lancé le 23 septembre 2022.
- A l'église, un des pinacles penche, l'Architecte des bâtiments de France viendra constater cela prochainement, en attendant il a demandé de sécuriser la zone.
- Ecole : le prochain système de chauffage est à l'étude.

Séance levée à : 21 :30

En Mairie, le 23 septembre 2022

Le Maire,
Georges MORVAN




La secrétaire de séance,
Josseline BOULCH,

